



COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LE MINISTRE DU REVENU ABANDONNE LES FAMILLES

Chicoutimi, le 10 juillet 2008 – Les députés Stéphane Bédard et Sylvain Gaudreault dénoncent l’immobilisme des ministres du Revenu et de la Famille dans le dossier opposant les responsables en service de garde (RSG) au Minsitre du Revenu. « *Qu’attend le ministre du Revenu du Québec, Jean-Marc Fournier, pour réagir aux problèmes d’incohérence fiscale que vivent RSG en milieu familial?* » déplore le député de Chicoutimi, Stéphane Bédard. « *Est-ce que la ministre de l’Éducation et de la Famille, Michelle Courchesne, est consciente de la confusion ministérielle à l’égard de la politique familiale québécoise?* » ajoute le député de Jonquière, Sylvain Gaudreault.

Même si les députés sonnent l’alarme depuis plusieurs semaines, les deux ministres refusent d’intervenir dans ce dossier. Le harcèlement auquel se livre le ministère du Revenu aura des conséquences directes sur les familles qui ont grandement besoin de services de garde, dans un contexte où la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean demande plus de 1 800 places additionnelles.

Déjà que des milliers d’enfants et de parents se passent des services de garde, paradoxalement le gouvernement Charest s’acharne sur les éducatrices qui travaillent à domicile en les harcelant avec des technicités fiscales mal évaluées et incohérentes qui pourraient mener à la fermeture de places disponibles.

« *Nous n’avons pas entendu la ministre de la Famille à ce sujet. Malgré la mise en place d’exigences concernant le guide alimentaire canadien et le programme éducatif, notamment, aucun avis n’est donné au ministère du Revenu pour considérer ces exigences.* » a dénoncé Sylvain Gaudreault.

À la suite d’une rencontre le 4 juin dernier en région, les responsables en services de garde en milieu familial se sont regroupés et ont formé un comité pour la défense de leurs droits auprès du gouvernement.

Les exemples en annexe démontrent clairement le manque de précision et de clarté dans les directives à suivre par le ministère du Revenu du Québec. Les façons de faire du gouvernement ont comme effet de décourager les RSG actuelles, mais aussi celles qui seraient intéressées à s’implanter. Les députés Stéphane Bédard et Sylvain Gaudreault sont convaincus qu’avec le

manque de places actuel, l'inaction du gouvernement risque de ramener à terme la clandestinité des garderies.

Les députés du Parti québécois de Chicoutimi et de Jonquière, Stéphane Bédard et Sylvain Gaudreault, demandent la suspension immédiate des vérifications en cours, la révision des exigences du ministère de la Famille en lien avec celles du ministère du Revenu et la collaboration urgente du ministre Jean-Marc Fournier avec les éducatrices en milieu familial.

– 30 –

Source : Jean-François Caron, attaché politique de Sylvain Gaudreault
(418) 817-5064

Dominique Gagné, attachée politique de Stéphane Bédard
(418) 543-7797

ANNEXE

Voici quelques exemples reçus par le comité démontrant de façon flagrante les problèmes des éducatrices qui ont subi les vérifications de Revenu Québec.

[...] « *Le gouvernement veille à notre bonne conformité, à ce que l'on ait de l'aide pédagogique mais qu'en est-il de l'aide au niveau fiscal dans notre comptabilité, il s'en lave les mains.* » [...]

[...] « *Malgré nos bons comptables en qui nous avons confiance, nous ne sommes toujours pas conforme aux exigences du ministère. Vers qui devons nous se tourner...* »

[...] « *Pour régler j'ai dû emprunter 10 000 \$. Je vais vivre cette situation qu'une seule fois, deux années de vérification comme 2003 et je ferme tout... je ne serais jamais capable une deuxième fois.* »

« [...] *elle (la vérificatrice de Revenu Québec) prend le montant de l'épicerie pour l'année et le divise par le nombre de portion et arrive avec un montant par portion. En 2004 1,44 \$, en 2005 1,40 \$ et en 2006, 0,98 \$ par portion.* » [...] « [...] *je me retrouve avec une jolie facture de 20 000 \$ en tout, en plus du 2 000 \$ qu'il m'en coûte en frais de comptable et ce n'est pas terminé.* » [...]

[...] « *Pour la nourriture, je n'aurais pas le droit de réclamer plus que 1,23 \$ par portion pour l'année 2007 et 1,58 \$ pour 2006 et 1,60 \$ pour l'année 2005. Je sais bien que les enfants ne mangent pas autant que les adultes mais il ne faut pas exagérer...* » [...]

« *Il y a plusieurs années, [...] un monsieur du ministère du Revenu [...] me répond : "Bon il faut que je me paye maintenant". Je lui demande ce qu'il veut, il me dit : "Sûrement 1 000 \$, j'ai été engagé à fouiller dans l'impôt des gens, bien entendu il faut que je paye ma semaine".* » [...] *Environ 4 ans plus tard, [...] une très gentille dame [...] me répond : "ma pauvre madame cela ne serait pas mieux, il y aurait encore des erreurs car tout dépend de la personne qui fait la vérification car nous n'avons pas eu de directive spéciale ou de formation au sujet des garderies en milieu familial".*

[...] « *Les jouets non acceptés à 100 % car mon fils pouvait jouer avec. Le problème, mon fils a 17 ans... Pas facile de faire du tricycle à cet âge. Rien à faire pour leur faire comprendre le bon sens.* »

[...] « *Je me suis fait dire que pour calculer le montant des repas, je n'avais qu'à prendre le prix d'un paquet de saucisses et celui de pains à hot-dog, et ce sans me croire que je devais suivre le guide alimentaire canadien. Pour lui, avec 3 \$, je pouvais nourrir ma "gang".* »

[...] « *Même si ma garderie est à part et compte pour 60 % de ma résidence, il m'accorde 17 % pour mes dépenses.* »